

## Compte rendu Comité Syndical Aquareso du 6 mai 2026

*Etaient présents : voir liste d'émargement en annexe*

*Madame VINCON Maryse donne pouvoir à Monsieur DUTRANOIS Alain*

*Monsieur CHAPELLE Serge donne pouvoir à Madame SIGAUD Fabienne*

*Monsieur CARDONA Samuel donne pouvoir à Monsieur BRANCO Rémi*

*Monsieur PELVILLAIN Bruno ayant dû s'absenter en cours de séance, donne pouvoir à Madame BRANGER Françoise*

### 1. Installation du Comité Syndical

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CURNAC Jean-Marie, doyen d'âge parmi les délégués, qui, après l'appel nominal, a déclaré installer les délégués dans leurs fonctions de conseillers.

Il est demandé la désignation d'un secrétaire de séance, Madame BOSC Audrey se porte volontaire.

Il est demandé la désignation de 2 scrutateurs/rices, Mesdames LIGER Marie-Annick et VIRGO Marie se portent volontaires.

### 2. Election du Président

Monsieur CURNAC Jean-Marie lance un appel à candidatures pour le poste de Président.

Se déclarent candidats :

- Madame CHASSAIN Véronique
- Monsieur THELINGE Dominique

Après présentation des candidats, les membres sont appelés les uns après les autres pour voter à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés : 70                      Nombre de bulletins : 70                      Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletin nul : 0

Ont obtenu :

Madame CHASSAIN Véronique : 41 voix (quarante et une voix)

Monsieur THELINGE Dominique : 28 voix (vingt-huit voix)

Madame CHASSAIN Véronique ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Présidente, et a été installée.

Madame CHASSAIN Véronique a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Madame la Présidente demande une interruption de séance de 10 minutes afin de faire un point sur la proposition des vice-présidents à venir.

### 3. Détermination du nombre de vice-présidents et du nombre de membres du bureau

Lors de la précédente mandature, le nombre de vice-présidents était de 6.

Madame la Présidente propose de fixer le nombre de vice-présidents à 7.

Lors de la précédente mandature, le nombre membres du bureau était de 15 : le Président + 6 vice-présidents + 8 membres.



Madame la Présidente propose de fixer le nombre de membre du bureau à 17 : la Présidente + 7 vice-présidents + 9 membres.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité.

Pour : 70      Contre : 0      Abstention : 0

#### **4. Election des vice-présidents**

##### 1<sup>er</sup> vice-président :

Madame la Présidente lance un appel à candidature pour le poste de 1<sup>er</sup> vice-président.

Premier tour de scrutin :

Monsieur BRANCO Rémi se porte candidat.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 70

Suffrages exprimés pour Monsieur BRANCO Rémi : 45

Nombre de bulletins nuls : 6      Nombre de bulletins blancs : 19

Monsieur BRANCO Rémi est élu 1<sup>er</sup> vice-président.

##### 2<sup>ème</sup> vice-président :

Madame la Présidente lance un appel à candidature pour le poste de 2<sup>ème</sup> vice-président.

Premier tour de scrutin :

Monsieur BLADINIÈRES Serge se porte candidat.

Monsieur DUTRANOIS Alain se porte candidat.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 70

Suffrages exprimés pour Monsieur BLADINIÈRES Serge : 40

Suffrages exprimés pour Monsieur DUTRANOIS Alain : 24

Nombre de bulletins nuls : 1      Nombre de bulletins blancs : 5

Monsieur Serge BLADINIÈRES est élu 2<sup>ème</sup> vice-président.

##### 3<sup>ème</sup> vice-président :

Madame la Présidente lance un appel à candidature pour le poste de 3<sup>ème</sup> vice-président.

Premier tour de scrutin :

Madame POCAT-EARL Romaine se porte candidate.

Les membres s'accordent à l'unanimité pour procéder à un vote à main levée.

Suffrages exprimés pour Madame POCAT-EARL Romaine : 70      Contre : 0      Abstention : 0

Madame POCAT-EARL Romaine est élue 3<sup>ème</sup> vice-présidente.

##### 4<sup>ème</sup> vice-président :

Madame la Présidente lance un appel à candidature pour le poste de 4<sup>ème</sup> vice-président.

Premier tour de scrutin :

Monsieur CARBONIER-SUILS Floréal se porte candidat.

Monsieur BONIS Alain se porte candidat.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 70

Suffrages exprimés pour Monsieur CARBONIER-SUILS Floréal : 31

Suffrages exprimés pour Monsieur BONIS Alain : 35

Nombre de bulletins nuls : 0      Nombre de bulletins blancs : 4

Monsieur BONIS Alain est élu 4<sup>ème</sup> vice-président.



5ème vice-président :

Madame la Présidente lance un appel à candidature pour le poste de 5ème vice-président.

Premier tour de scrutin :

Monsieur THELINGE Dominique se porte candidat.

Les membres s'accordent à l'unanimité pour procéder à un vote à main levée.

Suffrages exprimés pour Monsieur THELINGE Dominique : 70 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur THELINGE Dominique est élu 5ème vice-président.

6ème vice-président :

Madame la Présidente lance un appel à candidature pour le poste de 6ème vice-président.

Premier tour de scrutin :

Monsieur DORIAN Didier se porte candidat.

Monsieur SEMENADISSE Emmanuel se porte candidat.

Madame SIMON-PICQUET Agnès se porte candidate.

Monsieur CARBONIER-SUILS Floréal se porte candidat.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 70

Suffrages exprimés pour Monsieur DORIAN Didier : 27

Suffrages exprimés pour Monsieur SEMENADISSE Emmanuel : 17

Suffrages exprimés pour Madame SIMON-PICQUET Agnès : 18

Suffrages exprimés pour Monsieur CARBONIER-SUILS Floréal : 7

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

Deuxième tour de scrutin :

Monsieur SEMENADISSE Emmanuel et Monsieur CARBONIER-SUILS Floréal retirent leurs candidatures.

Monsieur DORIAN Didier se porte candidat.

Madame SIMON-PICQUET Agnès se porte candidate.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 70

Suffrages exprimés pour Monsieur DORIAN Didier : 37

Suffrages exprimés pour Madame SIMON-PICQUET : 33

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Monsieur DORIAN Didier est élu 6ème vice-président.

7ème vice-président :

Madame la Présidente lance un appel à candidature pour le poste de 7ème vice-président.

Premier tour de scrutin :

Monsieur PROVENCE Franck se porte candidat.

Monsieur BESSOU Éric se porte candidat.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 70

Suffrages exprimés pour Monsieur PROVENCE Franck : 37

Suffrages exprimés pour Monsieur BESSOU Éric : 31

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 2

Monsieur PROVENCE Franck est élu 7ème vice-président.

..... etc



## 5. Election du bureau

Madame la Présidente rappelle que siège obligatoirement au bureau les 7 vice-présidents ainsi qu'elle-même. Un appel à candidature est lancé pour les 9 membres suivants.

Se portent candidats : Mesdames CONSTANT, SIMON-PICQUET, VIRGO et Messieurs CURNAC, AUBRY, PERNOT, BESSOU, SEMENADISSE, PRATVIEL-REPERT.

Les membres s'accordent à l'unanimité pour procéder à un vote à main levée.

Pour : 70          Contre : 0          Abstention : 0

Mesdames CONSTANT, SIMON-PICQUET, VIRGO et Messieurs CURNAC, AUBRY, PERNOT, BESSOU, SEMENADISSE, PRATVIEL-REPERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres du bureau.

## 6. Délégations du Comité Syndical à la Présidente

Madame la Présidente propose de définir la liste des délégations qui lui sont conférées pendant la durée de son mandat comme suit :

VU les statuts du Syndicat AQUARESO,

CONSIDERANT qu'il ne lui est pas possible de se réunir en séance plénière aussi fréquemment que l'exigent les nombreuses décisions à prendre dans le cadre des statuts du syndicat Aquareso,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité peut renvoyer à la Présidente et au Bureau le règlement de certaines affaires et leur confier à cet effet une délégation dont il fixe les limites, étant précisé en outre que la Présidente lui rend compte des décisions prises par délégation,

Le Comité est invité à conférer à la Présidente, et ce dans les limites des crédits budgétaires votés par le Comité, tous pouvoirs à effet de :

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Prendre les décisions nécessaires en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés de travaux, de fournitures, et de services passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Décider l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre passés selon une procédure adaptée,
- Prendre les décisions nécessaires en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement de contrats et de leurs avenants (contrats de maintenance, d'entretien et d'assistance ...) passés dans le cadre du fonctionnement des services et des équipements du syndicat dont le montant total sur la durée du contrat est inférieur en dépenses à 90000€ HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- Procéder, en référence à l'article L 2122-22 du CGCT, à la création et modification des régies d'avance et de recette comptables nécessaires au fonctionnement des services, après avis préalable et conforme du comptable public.
- Décider des affaires relatives au personnel du Syndicat, à l'exclusion de la création des emplois.
- Prendre les décisions relatives aux dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges, aux cessions de biens immobiliers et mobiliers.
- Passer les conventions spéciales de déversement des effluents non domestiques dans le réseau d'eaux usées du syndicat,
- Décider d'intenter les actions en justice, tant en demande qu'en défense du Syndicat, de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, d'ester en justice afin d'assurer le bon fonctionnement des services.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- Décider l'aliénation de gré à gré de tous biens mobiliers jusqu'à 4.600 euros
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du syndicat à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
- De passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes



- Régler en tous les cas les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat
- Décider et signer les ordres de mission pour les élus et le personnel du syndicat
- Procéder, dans les limites fixées par le comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et passer à cet effet les actes et opérations financières nécessaires
- Contracter toute ouverture de crédit de trésorerie d'une durée maximale de 12 mois
- Accomplir toute opération de réaménagement de la dette du Syndicat (durée, taux ...)

Après en avoir délibéré les membres votent,  
 Pour : 70      Contre : 0      Abstention : 0

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité les délégations précitées.

## 7. Election de la commission d'appel d'offres

Madame la Présidente rappelle que le syndicat est soumis au code des marchés publics.

L'article 22 du code des marchés publics précise la composition de la commission :

- La Présidente de l'EPCI ou son représentant ;
- Un nombre de membres égal à celui prévu par la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, désigné par l'assemblée délibérante de l'établissement.

Ainsi, aucune commune de notre syndicat ne compte plus de 3500 habitants. La commission doit être composée de 5 membres titulaires, 5 membres suppléants.

Madame la Présidente lance un appel à candidature pour les membres titulaires.

Se portent candidats Mesdames POCAT EARL Romaine et LIGER Marie-Annick, Messieurs BONIS Alain, THELINGE Dominique, BLADINIÈRES Serge.

Les membres s'accordent à l'unanimité pour procéder à un vote à main levée.

Pour : 70      Contre : 0      Abstention : 0

Mesdames POCAT EARL Romaine et LIGER Marie-Annick et messieurs BONIS Alain, THELINGE Dominique, BLADINIÈRES Serge sont proclamés membres titulaires de la commission d'appel d'offres.

Madame la Présidente lance un appel à candidature pour les membres suppléants.

Cinq délégués se déclarent candidats : Madame FIHOL Dominique, Messieurs PROVENCE Franck, DORIAN Didier, GAVRILOFF Basile, LEVERGEOIS Serge.

Les membres s'accordent à l'unanimité pour procéder à un vote à main levée.

Pour : 70      Contre : 0      Abstention : 0

Madame FIHOL Dominique, Messieurs PROVENCE Franck, DORIAN Didier, GAVRILOFF Basile, LEVERGEOIS Serge sont proclamés membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres s'établit ainsi :

Président de la commission d'appel d'offres : Madame Véronique CHASSAIN ou son représentant	
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
BONIS Alain	PROVENCE Franck
THELINGE Dominique	DORIAN Didier

LIGER Marie-Annick	FIHOL Dominique
POCAT EARL Romaine	GAVRILOFF Basile
BLADINIERES Serge	LEVERGEOIS Serge

## 8. Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents.

Madame la Présidente expose,

CONSIDÉRANT que la fixation des indemnités de fonction allouées au Président et aux Vice-présidents d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est régie par les articles L.2123-23, L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le Syndicat Intercommunal AQUARESO regroupe, selon les résultats des derniers recensements, légèrement inférieure à 20 000 habitants,

Madame la Présidente PROPOSE

De fixer, à compter de la date effective arrêtée au 7 mai 2026 et pour la durée de leur mandat, le montant maximal de l'indemnité mensuelle brute de fonction du Président et des Vice-présidents de la manière suivante :

- Pour la Présidente : 20 % du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit l'indice 1027
- Pour les Vice-présidents : 8% du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit l'indice 1027

Après en avoir délibéré les membres votent,

Pour : 70      Contre : 0      Abstention : 0

## 9. Désignation des délégués au SYDED + compétence

Compétence eau potable :

Madame la Présidente explique que compte tenu de l'adhésion au SYDED du Lot pour la compétence « eau potable », il y a lieu de désigner des représentants.

Conformément aux règles de représentativité prévues dans les statuts du SYDED du Lot, chaque commune ou groupement de communes adhérent est représenté par un délégué titulaire par tranche entamée de 5 000 abonnés. Un délégué suppléant, appelé à siéger en cas d'empêchement du titulaire, est également désigné.

Dans ces conditions, l'assemblée doit désigner 3 titulaires et 3 suppléants.

Après appel à candidature, il est procédé à l'élection.

Sont élus à l'unanimité :

Pour les membres titulaires : Messieurs THELINGE Dominique, BRANCO Rémi, PROVENCE Franck.

Pour les membres suppléants : Messieurs GAVRILOFF Basile, DUPUY Yannick, PRATVIEL-REPPERT Cyril.

Vote pour : 70      Contre : 0      Abstention : 0

Compétence assainissement collectif :

Madame la Présidente explique que compte tenu de l'adhésion au SYDED du Lot pour la compétence « assainissement collectif », il y a lieu de désigner des représentants.

Conformément aux règles de représentativité prévues dans les statuts du SYDED du Lot, chaque commune ou groupement de communes adhérent est représenté par un délégué titulaire par tranche entamée de 5 000 abonnés. Un délégué suppléant, appelé à siéger en cas d'empêchement du titulaire, est également désigné.

Dans ces conditions, l'assemblée doit désigner 2 titulaires et 2 suppléants.

Après appel à candidature, il est procédé à l'élection.

Sont élus à l'unanimité :

Pour les membres titulaires : Messieurs BLADINIERES Serge, BONIS Alain.

Pour les membres suppléants : Monsieur LEVERGEOIS Serge, Madame POCAT-EARL Romaine.



Vote pour : 70                      Contre : 0                      Abstention : 0

Compétence assainissement non collectif :

Madame la Présidente explique que compte tenu de l'adhésion au SYDED du Lot pour la compétence « assainissement non collectif », il y a lieu de désigner des représentants.

Conformément aux règles de représentativité prévues dans les statuts du SYDED du Lot, chaque commune ou groupement de communes adhérent est représenté par un délégué titulaire par tranche entamée de 5 000 abonnés. Un délégué suppléant, appelé à siéger en cas d'empêchement du titulaire, est également désigné.

Dans ces conditions, l'assemblée doit désigner 1 titulaires et 1 suppléants.

Après appel à candidature, il est procédé à l'élection.

Sont élus à l'unanimité :

Pour le membre titulaire : Monsieur BOUDET Yves

Pour le membre suppléant : Monsieur DORIAN Didier

Vote pour : 70                      Contre : 0                      Abstention : 0

**10. Désignation du délégué élu au CNAS**

Le syndicat adhère depuis fin 2024 au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Il doit être représenté par 1 correspondant et 1 délégué parmi le personnel bénéficiaire du CNAS ainsi que 1 délégué élu.

Après appel à candidature, il est procédé à l'élection.

Est élue à l'unanimité : Madame CHASSAIN Véronique

Vote pour : 70                      Contre : 0                      Abstention : 0



# Comité syndical - 6 mai 2026

Collectivité	Compétence	TITULAIRES			SUPPLÉANTS		
		NOM	Prénom	Signature	NOM	Prénom	Signature
ALBAS	AEP	GUYOT	Didier		DECOUDIN	Marc	
ANGLARS JUILLAC	AEP	PELVILLAIN	Bruno		Commune représentée par M. le Maire		
BELAYE	AEP	JAECK	Denis		LOYGUES	Julie	
CAMBAYRAC	AEP	CAZES	Michel				
CARNAC ROUFFIAC	AEP	BOMPA	Jean-Dominique		DI-MEGLIO	Fabien	
CASSAGNES	AEP	CAYROL	William		Commune représentée par M. le Maire		
CASTELFRANC	AEP	ALBAREIL	Alain		HOURLIER	Nadia	
DURAVEL	AEP	BESSOU	Eric		ZAMBON	Rémi	
FLORESSAS	AEP	DUTRANOIS	Alain		ROUX	Noël	
GREZELS	AEP	CHAPELET-VOYE	Agnès				
LAGARDELLE	AEP	DUPUY	Yannick		DUMONT	Jean-charles	
LUZECH	AEP	CARBONIER-SUILS	Floréal		GARRIGUES	Pascal	
LUZECH	AEP	CASTANIER	Patrice		CASAGRANDE	Laurent	
MONTCABRIER	AEP	POULANGES	Monique		ROMANIELLO	Jean-Marie	
PESCADOIRES	AEP	VALADE	Christel		GAILLARD	Jean-Paul	
PRAYSSAC	AEP	DUCROS	Jean		BOUSQUET	Gilles	
PRAYSSAC	AEP	CHAPELLE	Serge		MERSEMAN	Hubert	
PRAYSSAC	AEP	SIGAUD	Fabienne		DAVID	Bruno	
PUY L'EVEQUE	AEP	BOUDET	Yves		CONCHE	Joël	
PUY L'EVEQUE	AEP	SANCHEZ	Franck		BONACHERA	Georges	
SAUZET	AEP	FAURE	Michel		CRIVELLARO	Jérôme	
ST VINCENT RIVE D'OLT	AEP	GALTAUD	Ghislaine		PAUVRET	Françoise	
GRAND CAHORS	AEP AC	SIMON-POUET	Agnès		OUBRE	Denis	
GRAND CAHORS	AEP AC	LOUBRADOU-SÉGUY	Véronique		MOREAU	Alexandre	
GRAND CAHORS	AEP AC	REIX	Jean-Albert		SALANIE		
GRAND CAHORS	AEP AC	SAILLY	Arnaud		KERBOUL	Geneviève	
GRAND CAHORS	AEP AC	CONSTANT	Valérie		CHATIN	Thierry	
GRAND CAHORS	AEP AC	CORNIOT	Pascal		LEVASSEUR	Danielle	
CC Cazals Salviac	AEP AC	LACOMBE	Christelle		CARLES	Laurent	
CC Cazals Salviac	AEP AC	LIGER	Marie-Annick		MOMMEJA	Marie-Reine	
CC Cazals Salviac	AEP AC	BOSC	Audrey		BAYNAT	Céline	
CC Cazals Salviac	AEP AC	PRATVIEL-REPPERT	Cyril		MAISONHAUTE	Benjamin	
CC Cazals Salviac	AEP AC	VIRGO	Marie		CUROUX	Dominique	
CC Cazals Salviac	AEP AC	ROUX	Fabien		VINGES	Lucie	
CC Cazals Salviac	AEP AC	MOULENE	Hervé		BOXBERGER	Jean-Claude	
CC Cazals Salviac	AEP AC	GALIACY	Claudine	Excusée	DELMAS	Elisabeth	
CC Cazals Salviac	AEP AC	POCAT-EARL	Romaine		GIBILY	Serge	
CC Cazals Salviac	AEP AC	CHASSAIN	Véronique		VAYSSIE	Nathalie	
CC Cazals Salviac	AEP AC	FAURIE	Jean-Claude		RAMBIÉ	Jean-Jacques	
CC Cazals Salviac	AEP AC	AUBRY	Richard		CLAUDY	Philippe	
CC Cazals Salviac	AEP AC	COURNAC	Jean-Marie		LE LAY	Paul	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC ANC	BEAUVILLAIN	Mie		ALAUX	Jean-Pierre	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC ANC	DE POORTER	Thierry		BRANGER	Françoise	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC ANC	SEMENADISSE	Emmanuel		SILLAC	Nicole	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC ANC	BLAIN	Myriam		RESTE	Marie-Christine	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC ANC	MOLINIE	Mathieu	Excusé	ANDRIEU	Jocelyne	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC ANC	CAYROL	William	Excusé	WUILQUE	Denise	

Collectivité	Compétence		NOM	Prénom	Signature	NOM	Prénom	Signature
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	PROVENCE	Franck		CASTELLON	Alexandra	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	PLANTADE	Philippe		FRANCOUAL	Guy-Noël	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	VINCON	Maryse		LE BAIL	Stéphane	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	LEVERGEOIS	Serge		COGNE	Christine	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	SIMON	Thierry		LEYMONIE	Robert	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	GAVRILOFF	Basile		VIDILLES	Jean-Louis	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	PIASER	Bernard		MINELLO	Chrystele	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	CALVO	Christine		MOURA	Carlos	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	PERNOT	Frédéric		DEFFERARD	Karine	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	DORIAN	Didier		COSTA	Céline	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	BOMPA	Philippe		DELRIEU	Jean-Paul	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	BLADINIERES	Serge		ROUBY	Anick	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	THELINGE	Dominique		WOMACK	Nathalie	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	SOUDE	Christophe		ALZAGA	Bernadette	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	ROGER	Christophe		LAUR	Josy	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	BRANCO	Rémi		MOURCELY	Catherine	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	CARDONA	Samuel	Excusé	MAERTENS	Hubert	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	DELRIEU	Jean-Pierre		CAPMAS	Kathe	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	CHOLET	Nathalie		MACHABERT	Annick	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	LASJAUNIAS	Stéphane		ALBAGNAC	Fabien	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	FOREL	Laurette		IZARD	Cécile	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	BELMONTE	Jérôme		PINETRE	Sébastien	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	BONIS	Alain		JEAUFFREAU	Jean-Pierre	
CC Vallée du Lot Vignoble	AC	ANC	FILHOL	Dominique		DELLUC	Bruno	



## POUVOIR DE VOTE

Je, soussignée *Maryse Vinçon...*,

2<sup>ème</sup> adjointe de la commune de **FLORESSAS**, empêchée

d'assister à la séance du conseil ~~et du~~ *Syndicat...Aquareso*

qui se tiendra le ....*6.05.2026*..... , déclare donner

pouvoir à *M.S...Alain...DUTRANOIS*

pour voter en mon nom au cours de ladite séance.

Fait à...*Floressas*....., le .....*5/05/2026*.....

Signature



## POUVOIR

Je soussigné,

Samuel CARDONA

Donne pouvoir à :

Rémi BRANCO

de me représenter à la réunion du Comité Syndical Aquareesco,  
convoqué le 6 mai à 18h à la salle des fêtes de Pomarède,

et de prendre part à toute les délibérations, émettre tous votes et  
signer tous documents,

Fait à Puy l'Evêque le 30/04/26,

« Bon pour pouvoir » et signature,

Bon pour pouvoir



Serge Chapelle  
39 Rue du chêne Vert  
46220 Prayssac

## POUVOIR

Je soussigné (e) M. CHAPELLE Serge

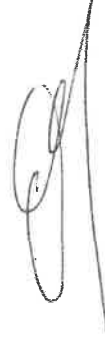
Qualité : Représentant titulaire (Conseiller communal à Prayssac)

Donne pouvoir à M. Mme SIGAUD Fabienne

Pour me représenter et s'il y a lieu, de prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et signer tous documents en mon nom et place lors de la réunion du Comité syndical AQUARESO du 6 mai 2026 à 18h00, à laquelle je ne puis être présent

Le 28 Avril 2026

Signature :



## PROCURATION

Je soussigné(e), .....  
BRUHO PELVILLAIN.....

Devant m'absenter avant le vote du Comité Syndical Aquareso du 6 mai 2026 à Pomarède,  
donne par la présente, pourvoir à .....  
FRANÇOIS BRANGER.....

Pour faire valoir ce que de droit.

Signature

